

Ville de Landivisiau - Séance du 28 mai 2021 - n° 2021/304

**EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - COLORATION DE FACADE**

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU la demande de subvention reçue en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 5 mai 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE (27 membres présents),**

**ACCORDE** la subvention suivante :

- **247,46 €** à « Les Crêpes d'Alex », Madame VALLET Alexandra, qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son commerce situé 26, rue de la Tour d'Auvergne, pour un montant de **1 237,33 €** (soit 20 % du montant des travaux).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

<b>VOTE</b>	
SUFFRAGES EXPRIMES	27
POUR	27
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 28 mai 2021

**Le Maire,**  
**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 04 JUIN 2021

Et de la publication, le... 04 JUIN 2021

Fait à Landivisiau, le... 04 JUIN 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

